

Département de l'Yonne
Commune de Monéteau-Sougères



PLAN LOCAL D'URBANISME

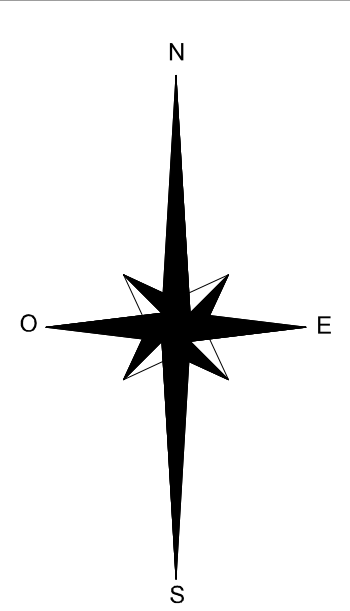
REGLEMENT GRAPHIQUE
4.2 – Sougères et Pien

ZONAGE : PIECE 4/7

Date de la délibération du Conseil Municipal approuvant l'élaboration du PLU :
10 octobre 2011

Dates des délibérations du Conseil Municipal approuvant les successives modifications, mises en compatibilité et révisions du PLU affectant ce document :

2 modifications simplifiées 10 JUIN 2013	Mise en compatibilité / A6 4 juillet 2016	Modification simplifiée 16 février 2017



N° au PLU	Désignation	Organisme public bénéficiaire	Surface
1	ZA de Macherin : Aménagement du carrefour sur la rue de l'Europe	Commune de Monéteau-Sougères	1 576 m²
2	Voie à créer de 10 m de plate-forme assurant le contournement de Sommeville et la continuité de la RD158	Commune de Monéteau-Sougères	3 204 m²
3	Rue de Sommeville : élargissement de la voie de 8 à 10 m de plate-forme	Commune de Monéteau-Sougères	1 155 m²
4	Création d'un accès entre la zone AU des Boisseaux et la rue du Pont de Pierre - Emprise définie : 8m	Commune de Monéteau-Sougères	1 455 m²
5	Création d'un chemin piétonnier (suite de la coulée verte) et de stationnements	Commune de Monéteau-Sougères	4 245 m²
6	Élargissement de 4 m du chemin piétonnier (coulée verte)	Commune de Monéteau-Sougères	795 m²
7	Aménagement d'un chemin piétonnier ouvert au public sur le chemin de halage	Commune de Monéteau-Sougères	1,59 ha
8	Aménagement du carrefour - Rue d'Auxerre/Av. de la Seignette	Commune de Monéteau-Sougères	267 m²
9	Création d'une aire de stationnement pour la salle de spectacles	Commune de Monéteau-Sougères	3 254 m²
10	Cheminement piétonnier à créer reliant les lotissements La Carrière et Carron II - Emprise définie : 5 m	Commune de Monéteau-Sougères	1 639 m²
11	Aménagement de l'entrée par la rue de Bièvre dans la zone AU à Sougères	Commune de Monéteau-Sougères	65 m²
12	Réaménagement de l'autoroute A6	Etat	34 747 m²

LEGENDE

- Limites de zones
 - Espace Boisé Classé
 - Plantations à réaliser
 - Emplacement réservé
 - Terrain cultivé à protéger (Art. L. 151-23 du CU)
 - Bâtiment agricole identifié (Art. L. 151-11 du CU)
 - Secteur identifié (Art. L. 151-19 du CU)
 - Élément du paysage identifié (Art. L. 151-19 du CU)
 - Secteur de mixité sociale (Art. L. 151-15 du CU)
 - Secteur soumis à Orientation d'Aménagement
- SECTEURS SOUMIS AU RISQUE INONDATION**
- Zone Rouge du PPR
 - Zone Bleue du PPR

DROIT DE PREEMPTION URBAIN
Le DPU s'applique sur les zones U et AU (Délibération du 10/10/11)



Commune de MONETEAU

Plan Local d'Urbanisme

Historique du PLU :

- Plan local d'urbanisme approuvé le 10/10/2011
- Modifié simplement par DCM du 10/06/2013
- Mise en compatibilité du PLU dans le cadre de la DUP "AUTOROUTE A6 - Secteur d'Auxerre - Aménagement d'une troisième voie en sens 1 (PARIS-LYON)"

MISE EN COMPATIBILITE N°1

ZONAGE

1/2500

PIECE 4.2

VISA
DATE

Règlement modifié après enquête préalable à la DUP et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme du 11/01/2016 au 12/02/2016

Maitre d'Ouvrage



Maitre d'oeuvre



Droit, Développement et ORG Association des Territoires du nord-ouest de la Région - 21 000 D1070 - E-mail : dorgat@dorgat.fr - Tél. : 03 80 73 05 99